

- La qualité de membre adhérent est accordée à toute personne physique ou morale, ayant un intérêt professionnel pour le management des réclamations clients, et agréée par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.
- Chaque adhérent accepte la publication des renseignements le concernant et inscrits dans le cadre ci-dessous (cf. article 6 statuts AMARC).
- Les prestataires de services sont les bienvenus à l'AMARC, sous réserve de ne faire aucun démarchage commercial actif (cf. article 6 statuts). Leur adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'AMARC.

Vos coordonnées

Entreprise :

Adresse :

Privé Public Effectif : Secteur d'activité :

Coordonnées de facturation (si différentes) :

Comment avez-vous connu l'AMARC ?

Le programme 2017 (susceptible d'évoluer en cours d'exercice)

Précisez vos centres d'intérêts (choix à confirmer en cours d'année)

Groupes de travail (participation aux travaux du groupe et à la capitalisation collective)

- Groupe 1 : « Innovation dans le traitement de la réclamation client »
- Autres thèmes souhaités :

Rencontres avec un intervenant extérieur

- Sociologues de la consommation (tendances, comportements, diversité des clients, international...)
- Psychologues des conflits
- Analyse de la sémantique, sémiologues
- Décideurs d'entreprises
- Associations de consommateurs
- Avocats, juristes
- Journalistes de la consommation
- Spécialistes CRM
- Autres thèmes de rencontres souhaités :

Votre adhésion

L'adhésion est prévue pour 2 personnes d'une même entreprise/établissement, nominativement désignées ci-dessous. Elle comprend :

- ❖ La participation aux conventions, aux Clubs métiers et aux groupes de travail
- ❖ Le bulletin de liaison (électronique)
- ❖ L'accès à l'espace adhérent sur le site Internet (annuaire des adhérents, bulletins de liaison, groupes de travail, administration, Université...)
- ❖ L'inscription à la revue de presse de l'AMARC
- ❖ Des tarifs préférentiels sur les formations proposées par l'AMARC
- ❖ La participation à l'AG annuelle

Tarif ⇒ 700 € HT pour l'exercice 2017 (tarif valable pour la participation des 2 personnes désignées ci-dessous).

Une adhésion en tant que partenaire est prévue dans les statuts de l'association : nous contacter pour en connaître les modalités.

Règlement et facturation

- Je souhaite souscrire une adhésion à l'AMARC pour mon entreprise pour l'exercice 2017 (échéance au 31 décembre 2017) (montant de l'adhésion pour 2 personnes : 700 € HT, soit 840 € TTC).
- Je souhaite m'abonner à Relation Client Magazine en bénéficiant de l'offre réservée aux adhérents de l'AMARC de 49,50€ TTC, au lieu de 99 € TTC, soit 50% de réduction.
Pour bénéficier de cette offre, l'AMARC vous mettra en relation avec Relation Client Magazine qui éditera la facture.

Coordonnées des 2 personnes :

(1) Prénom / Nom :

(1) Fonction :

(1) Tél. bureau / portable :

(1) e-mail :

(2) Prénom / Nom :

(2) Fonction :

(2) Tél. bureau / portable :

(2) e-mail :

J'ai pris connaissance des statuts de l'association AMARC (disponibles sur le site internet). Je m'engage à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de cette association et à ne pas communiquer les codes qui me seront adressés pour accéder à l'intranet du site AMARC.

Pour simplifier votre renouvellement d'adhésion, l'AMARC applique une ré-adhésion tacite. Si vous ne souhaitez pas reconduire votre adhésion pour l'exercice suivant, il vous suffira d'en informer la délégation générale avant le 30 janvier de l'exercice concerné.

- J'adresse ce jour un chèque à l'ordre de l'AMARC.
- Je souhaite payer à réception de facture.

Date :

Signature :

Coordonnées

Délégation générale de l'AMARC
L'AMARC
67, rue de Chabrol – 75010 - PARIS
Tel : + 33 (0)1 48 24 52 97
Email : contact@amarc.asso.fr